

**Déclaration de la République tunisienne
à l'occasion 108^{ème} Session
du Conseil de l'Organisation Internationale pour les Migrations
Genève, du 28 au 01 décembre 2016**

- Madame la Présidente,**
- Monsieur le Directeur Général,**
- Mesdames et Messieurs,**

Je voudrais tout d'abord exprimer mes vifs et sincères félicitations à S.E Madame Mauras PERES, Représentante Permanente du Chili, pour son élection Président de la 108^{ème} Session du Conseil de l'Organisation Internationale pour les Migrations ainsi qu'aux membres du Bureau.

Je tiens à remercier S.E M. QEEN, Représentant permanent de l'Australie pour son leadership et l'efficacité avec laquelle il a mené les travaux du Conseil durant l'année écoulée.

Un hommage particulier à l'endroit de **S.E.M. William Lacy SWING**, Directeur Général de l'OIM, pour son rapport très édifiant et pour les efforts qu'il ne cesse de déployer en vue de renforcer la coopération avec les Etats membres, pour la modernisation et la rationalisation des activités de l'OIM mais également pour son leadership, son charisme et son professionnalisme.

Ces efforts louables sont, bien entendu, le fruit d'un travail d'une équipe compétente et dévoué aux questions humanitaires.

Ma délégation s'associe à la déclaration faite par le Ghana au nom du Groupe africain.

-Madame la Présidente,

Cette Session se tient à moins d'une année avant la tenue d'une Conférence Internationale pour l'élaboration d'un Pacte Mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières qui constitue, nous le pensons, une chance et occasion historique pour les Etats membres et tous les partenaires sociaux pour aller de l'avant en vue de la recherche des solutions durables à cette question.

A notre sens, le Pacte devrait contribuer à réduire la migration irrégulière, ouvrir la voie vers une coopération étroite entre les pays d'origine, de transit et de destination mais aussi mettre en place de nouveaux mécanismes de suivi en vue de garantir et améliorer la protection des migrants.

Nous estimons que l'intégration du thème de la migration dans l'Agenda 2030 a créé une dynamique de collaboration pour élaborer des politiques migratoires efficaces reposant sur les droits de l'homme et de s'assurer que les migrants soient pris en compte dans les plans et cadres de développement nationaux et régionaux.

Dans cette optique, nous croyons que l'OIM est en mesure de jouer un rôle pionnier dans la mise en œuvre des mesures convenues et notamment dans l'élaboration du futur Pacte Mondial.

Ma délégation voudrait souligner le rôle essentiel de la diaspora dans la politique de développement économique et estime qu'il est nécessaire de donner un visage local aux ODD en impliquant les Autorités locales dans ce processus. Ce processus devrait être inclusif et transparent.

-Madame la Présidente,

La Tunisie entretient des relations de coopération très étroites avec l'OIM et la considère comme un partenaire incontournable et exprime, à cet égard, sa volonté à renforcer et consolider davantage cette relation de coopération et de concertation.

Dans ce cadre, l'OIM, l'Italie et le Gouvernement tunisien viennent de signé, le 26 octobre 2017, un accord de partenariat pour la mise en œuvre du projet « La migration en tant que ressource : mobilisation de la diaspora tunisienne et stabilisation des communautés défavorisées en Tunisie ». Le projet ambitionne d'associer les Tunisiens résidents à l'étranger aux priorités de développement identifiées dans les régions en tant que financeurs et investisseurs de micro-projets portés par des entrepreneurs dans les zones défavorisées, et en tant que promoteurs des produits locaux au-delà des frontières de la Tunisie.

Nous remercions l'engagement de nos partenaires dans la création de projets en vue de la promotion de l'emploi dans le cadre du développement solidaire et durable.

Sur un autre plan, nous tenons à souligner que la Tunisie œuvre à la protection des droits des migrants en instaurant un système qui garantit l'égalité de traitement entre le citoyen et l'étranger en consacrant le principe de non-discrimination entre travailleurs étrangers et nationaux aussi bien au niveau des relations individuelles du travail qu'à celui des relations collectives particulièrement les droits collectifs fondamentaux.

La Tunisie tient à saluer les efforts de l'OIM dans la protection et la préservation de la dignité des migrants et rend hommage à ses fonctionnaires qui travaillent dans des conditions difficiles voire dangereuses.

Avant de conclure, ma délégation salue l'adhésion de la République de Cuba et des Iles COOK à l'OIM en tant que membre à part entière et l'Etat du Koweït en tant que membre observateur.

Je vous remercie